



Annexe 6 : Ordre de Domiciliation

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour notre service comptabilité/finances.

Le (la) soussigné(e)

(au nom de qui les créances sont établies)

Nom complet

Nom de l'enfant

Rue, N°

C.P , Localité

Pays

prie la firme

(qui établit les créances)

Nom CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE

Rue, N° 44, BOULEVARD JOSEPH II

C.P , Localité L-1840 LUXEMBOURG

LU72ZZZ0000000000000042200

portant le no ID créancier

d'encaisser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances

auprès de la banque

Nom BGL BNP Paribas

Rue, N° 50, avenue J.F. Kennedy

C.P , Localité L-2951 Luxembourg

par le débit du compte bancaire

IBAN: L U | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

BIC: | | | | | L | U | L | | |

(*) titulaire du compte

Nom complet

Rue, N°

C.P , Localité

Pays

Lieu _____

Date _____

Signature(s) pour accord

Le donneur d'ordre

Le titulaire du compte (*)

(*) Exigé seulement si les factures ne sont pas émises au nom du titulaire du compte

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélèvement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.

Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé. L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois ; il reste valable jusqu'à révocation.